

NOTE TECHNIQUE POUR LA REUNION DU 25 JANVIER 2011 DU CCIA

1. Rappel des fonctions du Comité de Coordination Inter Agences (CCIA)

Créé par décision 0824/MS-SG du 29 novembre 2002 le CCIA est un organe de décisions chargé de renforcement des services de vaccination et de la pérennisation de la vaccination au Mali.

Le CCIA est présidé par le Ministre de la Santé et comprend un représentant du Ministère des Finances, les chefs d'agence, la société civile.

En outre le CCIA est chargé de coordonner et de guider l'utilisation des fonds alloués par l'Alliance GAVI au titre du soutien pour les vaccins nouveaux ou sous-utilisés, de même que toutes les autres activités liées à la vaccination dans le pays.

Le CCIA est doté d'une structure de gestion dénommée Comité technique d'exécution et de suivi présidé par le DNS.

Plus spécifiquement le CCIA doit :

- adopter les plans stratégiques de vaccination
- valider les rapports annuels d'activités et évaluations du programme de vaccination
- coordonner les actions des partenaires
- Mobiliser les ressources locales et externes nécessaires pour la mise en œuvre des activités de vaccination (routine et campagnes supplémentaires)
- plaider auprès des décideurs pour le changement de comportement

La réunion de ce matin s'inscrit dans ce cadre.

2. L'ordre du jour porte sur:

- Campagne de vaccination contre la rougeole de février 2011
- Validation du budget relatif à l'introduction du vaccin antipneumococcique conjugué dans le PEV de routine, budget à soumettre à GAVI
- Préparatifs de la phase III de MenAfriVac de Novembre 2011
- Divers

3. Résultats attendus de la réunion : Au terme de la réunion :

- Des dispositions pratiques sont prises pour la mobilisation dans les délais de la contribution de l'Etat aux campagnes rougeole et méningite.
- Les partenaires annoncent leurs contributions aux campagnes.
- Le budget de l'introduction du vaccin antipneumococcique conjugué dans le PEV de routine est validé.

Les mécanismes de gestion des fonds GAVI sont compris et les contraintes éventuelles à l'absorption des ressources financières identifiées.

Dr A. TOURE